Mélenchon a prévu de supprimer l'enseignement privé sous contrat mais s'est gardé de le dire

écrit par Christine Tasin | 13 avril 2017

Illustration : gigantesques manifestations en 1984 pour l'école « libre »

Mais il ne s'en est pas vanté quand il a rencontré les responsables associatifs correspondants... qui, de ce fait, n'ont pas alerté leurs adhérents dans la lettre partie cette semaine en un million d'exemplaires... Ils ont bien noté sur leur magazine qu'il prévoyait l'abrogation de la loi Carle mais ignoraient que les lois Debré et Rocard également... Ce qui change tout.

Bref, Mélenchon veut relancer la guerre scolaire.

Bref, Mélenchon veut obliger nos enfants qui ne lui ont rien fait à vivre l'enfer dans les Territoires perdus de la République, faute de moyens de payer le privé sans contrat.

On rappellera que le privé sous contrat fait les mêmes programmes que le public mais a un peu plus de libertés à la marge, en échange, les salaires des enseignants sont payés par le gouvernement.

Actuellement, tout le monde ou presque peut payer l'école privée sous contrat (il faut compter environ 50 euros mensuel par enfant, moins que les cigarettes des fumeurs…) qui bénéficie hélas de conditions souvent bien plus confortables pour ses enfants, notamment au niveau de la discipline et des condisciples ingérables, le privé ayant, lui, un peu plus de latitude pour se débarrasser des cas lourds qui mettent en danger toute une classe. L'école privée sous contrat bénéficie

aussi souvent d'enseignants un moins belkacemisés, on trouve même (Mélenchon comme Belkacem et Macron doivent s'en trouver mal) des écoles où il y a encore des classements et des prix. Incrovable.

Comme Hollande qui a osé toucher aux allocations familiales pour la classe moyenne, Mélenchon veut lui aussi faire patauger le million et demi d'élèves dans la fange de l'écurie qu'est devenue l'école publique.

Les parents d'élèves dans le privé offusqués par Mélenchon

Le 12.04.2017 à 15h05

Jean Luc Mélenchon annonce dans son programme vouloir supprimer l'enseignement privé en abrogeant trois lois cadres. Les parents d'élèves des écoles privées dénoncent une atteinte à la liberté de choix.

Ils n'avaient pas lu dans le détail le programme de Mélenchon et n'ont pas vu le sujet monter. La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) qui compte 915.000 adhérents a découvert bien tardivement la mesure choc du candidat Jean-Luc Mélenchon crédité de 17 à 19% d'intention de vote dans les derniers sondages. Ce dernier » abrogera les lois Debré, Rocard et Carle qui portent sur le financement des écoles privées » et mettra » en œuvre le principe : fonds publics à l'école publique « . C'est à la page 24 de son livret thématique sur l'école. » Nous sommes furieux, Jean Luc Mélenchon a été très malhonnête à notre égard, s'énerve Caroline Saliou, présidente nationale de l'Apel. Nous l'avons rencontré comme les cinq autres candidats principaux et il s'est bien gardé de mentionner cette mesure radicale et dangereuse si bien que nous ne l'avons pas écrit dans notre magazine distribué cette semaine à près d'un million d'exemplaires « .

L'association de parents d'élèves, unique organisme de représentation des parents dans le privé sous contrat catholique, espère » rattraper le coup » en diffusant cette semaine un communiqué mais a bien conscience que pendant les vacances scolaires sa portée restera limitée. » La proposition de <u>Jean-Luc Mélenchon</u> est une grave remise en cause de la liberté de choix qui est un principe constitutionnel « , rappelle Caroline Saliou. » Faire un service public de l'Education universelle aurait un coût démesuré pour l'Etat car je rappelle que la construction et la gestion des 7.500 établissements du privé est essentiellement à la charge des

familles « , souligne cette élue bénévole. » S'il veut relancer la guerre scolaire, il peut être certain qu'il aura des parents d'élèves en masse qui sauront se défendre « , ajoute-t-elle encore.

La CFDT dénonce une proposition d'affichage

Même stupeur chez Bruno Lamour, leader syndical CFDT, première représentation professionnelle des 140.000 enseignants du privé sous contrat. » Nous avons interpellé le candidat il y a quinze jours pour lui rappeler notre souci d'un maintien d'un équilibre public/privé « , précise Bruno Lamour qui considère que Jean-Luc Mélenchon fait » une proposition d'affichage qui fait plaisir à une frange extrémiste de la gauche, il donne ainsi des gages aux associations laïques qui ont fait de ce combat une priorité. «

L'Etat verse chaque année environ 7,5 milliards d'euros à l'enseignement privé sous contrat pour financer partiellement la scolarisation de plus de 2 millions d'élèves de la maternelle au lycée et notamment assurer le paiement des 140.000 enseignants qui disposent d'un contrat de droit public. Un élève sur cinq fréquente aujourd'hui un établissement privé mais dans certaines régions comme la Bretagne, les Pays de Loire ou le Nord c'est presque un élève sur deux. Mais au cours de sa scolarité, un élève sur deux en France passera dans le privé sous contrat. La loi Debré est votée en 1959.

La France doit faire face au baby boom et l'Etat a besoin d'un partenaire pour faire face à la poussée démographique. Dans ce texte, le législateur mentionne un » besoin scolaire reconnu » qu'il confie partiellement au privé en considérant que » les dépenses de fonctionnement des classes sous-contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes dans l'enseignement public « . Dans les faits la loi n'est que très partiellement appliquée. D'après la Fédération des organismes de gestion de l'enseignement catholique (95% de l'enseignement privé), qui gère le budget propre à chaque établissement, » la participation des familles et celle de l'Etat sont à peu près à 50/50 « .

https://www.challenges.fr/politique/les-parents-d-eleves-dans-le-prive-offusques-par-melenchon 466494